

**MÉMOIRE POUR LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION
POUR LA PÉRIODE 2012-2015**

Présenté par le
Conseil supérieur de la langue française

Mai 2011

Dépôt légal — 2012
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-64083-7 (PDF)

INTRODUCTION

C'est sous l'angle de l'intégration linguistique des minorités et des immigrants que le Conseil supérieur de la langue française analyse le document de consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*. Le présent mémoire examine plus spécifiquement l'effet que les orientations présentées dans cette planification auront sur la construction et le maintien de la cohésion sociale au Québec par l'usage du français, langue commune.

D'entrée de jeu, le Conseil tient à exposer brièvement sa pensée sur la notion de cohésion sociale. Celle-ci formait d'ailleurs le thème central de l'avis *Le français, langue de cohésion sociale*¹, publié en 2008, avis dont une partie importante portait sur l'intégration des immigrants. Récemment, Michel Pagé² publiait un important texte de réflexion sur le sujet, dont s'inspirent fortement les propos qui suivent. La cohésion sociale, au sens retenu par le Conseil, est composée de trois éléments en interaction :

- L'égalité d'accès aux ressources communes (notamment l'éducation et le travail).
- L'interaction et les liens sociaux (un haut degré d'interaction sociale dans les communautés permet de nouer les liens sociaux qui sont nécessaires pour éviter la marginalisation et pour maintenir une bonne santé mentale).
- L'appartenance au milieu (la volonté de participer à l'action collective visant à l'amélioration d'un milieu, la formation d'une identité partagée, etc.).

Pour en revenir à ce qui constitue le centre de la mission du Conseil, nous disons que la connaissance du français ainsi que son utilisation en tant que langue commune peuvent et doivent servir d'outil de développement de la cohésion sociale. En effet, les actions visant à l'intégration linguistique peuvent agir sur un ou plusieurs des éléments de la cohésion sociale, et vice versa.

La relation entre ce qui constitue l'intégration linguistique et la cohésion sociale est une « relation bidirectionnelle, au sens où ces éléments [...] semblent s'influencer l'un l'autre³ ». Autrement dit, « la langue commune apparaît comme un facteur contribuant à la cohésion sociale [et] la cohésion sociale apparaît comme une condition favorisant l'apprentissage et l'usage de la langue commune⁴ ».

La participation des immigrants au développement du Québec est hautement favorisée par la connaissance et l'usage de la langue française. Qui plus est, l'intégration socioéconomique en français contribue à favoriser l'usage de la langue commune. En d'autres termes, on préférera l'usage de la langue française si cela favorise l'entrée dans le monde du travail tout autant que l'inclusion sociale; réciproquement, cette intégration socioéconomique entraînera une préférence pour l'usage du français.

1. Conseil supérieur de la langue française, *Le français, langue de cohésion sociale*, avis, 2008.

2. Michel Pagé, *Politiques d'intégration et cohésion sociale*, Conseil supérieur de la langue française, mars 2011.

3. *Ibid.*, p. 3.

4. *Ibid.*, p. 10.

Dans son avis *Le français, langue de cohésion sociale*, le Conseil notait que l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants, dont la langue d'origine et la culture sont de plus en plus diversifiées, provoquait chez les Québécois « des inquiétudes et des tensions qui manifestent une certaine insécurité sur le plan linguistique et la crainte de voir le français perdre du terrain ». De plus, il se demandait si le Québec mettait en place « tous les moyens nécessaires à la prise en charge de la population immigrante afin de lui transmettre les connaissances appropriées de la langue commune⁵ ». La question qui se pose actuellement ne concerne peut-être pas tant le nombre de nouveaux arrivants chaque année que notre capacité à les recevoir, à les intégrer.

Il faut en effet reconnaître que le maintien d'une société qui vit en français en Amérique du Nord repose pour une part non négligeable sur notre capacité d'accueillir les immigrants et de les intégrer dans les réseaux sociaux et économiques. Le document de consultation du MICC le reconnaît clairement. Le Conseil traitera de la question sur deux plans :

- a) Mettre en place des conditions favorables à la francisation et à l'intégration des immigrants.
- b) Privilégier des gestes qui peuvent amener les nouveaux arrivants à préférer le français à l'anglais.

A) METTRE EN PLACE DES CONDITIONS FAVORABLES À LA FRANCISATION ET À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

Dans un premier temps, il importe :

- d'accroître les efforts de francisation des immigrants;
- de leur assurer un meilleur soutien dans leur démarche d'intégration socioéconomique.

Cette responsabilité appartient principalement à l'État. Ce qui ne signifie pas qu'il ne faut pas miser davantage sur les divers partenaires communautaires qui interviennent depuis plusieurs années dans le milieu.

Les choix stratégiques du plan d'action du MICC pour la période 2008-2013⁶ visent ces objectifs. Les actions annoncées vont dans le sens de recommandations déjà faites par le Conseil. Elles n'ont cependant pas encore eu le temps de produire tous leurs effets, d'autant plus que certaines touchent les attitudes et les perceptions de la société d'accueil.

Toutefois, le Conseil tient à rappeler quelques points de son avis de 2008 qui conservent toute leur pertinence.

5. *Le français, langue de cohésion sociale*, op. cit., p. 5.

6. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *La diversité : une valeur ajoutée*, Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013, 2008.

En introduction, on y énonçait deux principes fondamentaux qui doivent « guider les efforts visant à relever avec succès le défi du développement du français en tant que langue d'usage public au Québec, particulièrement dans le contexte de l'accueil accru de nouveaux arrivants. D'une part, l'offre de francisation doit être globale et n'exclure aucun groupe de personnes; d'autre part, les actions et les moyens mis en œuvre doivent être conçus et appliqués de manière concertée par l'ensemble des ministères et des organismes concernés; ils doivent aussi, le plus possible, mettre à contribution les autres acteurs sociaux, communautaires, syndicaux et économiques du Québec. » (p. 6)

On y signalait également que, malgré les progrès importants réalisés en francisation et en intégration à la suite de gestes posés par les services du MICC, certaines clientèles demeuraient toujours réfractaires à la francisation ou n'arrivaient pas à avoir accès aux ressources de francisation pour diverses raisons.

Ce constat a amené le Conseil à se concentrer sur deux aspects du dossier linguistique où le plus de progrès reste à faire, c'est-à-dire, d'une part, la francisation et l'intégration des immigrants et, d'autre part, la langue du travail.

La francisation et l'intégration

- L'offre de francisation doit être globale, sans exclusion de groupes de personnes.

Il faut affirmer clairement le droit à l'apprentissage du français, sans exclusion quant à la langue ou quant à la date de l'établissement au Québec. (L'offre doit donc s'étendre aux migrants des autres provinces, aux Autochtones, aux Québécois anglophones, aux cohortes d'immigrants plus anciennes, etc.) Le Conseil est conscient que le MICC n'a pas pour mandat d'offrir des services à toutes ces populations.

En outre, en plus de la francisation du travailleur, le Conseil recommandait de joindre les aînés et les femmes à la maison, particulièrement les mères de famille, puisqu'il pense qu'une meilleure intégration des mères contribuera également à une meilleure intégration des enfants.

Ces considérations l'avaient amené à formuler la recommandation suivante :

« Le Conseil affirme le droit pour tous les résidents et toutes les résidentes du Québec d'apprendre le français et recommande de lever tous les obstacles, de quelque ordre qu'ils soient, pouvant empêcher une catégorie de personnes vivant au Québec, ou un simple individu, de suivre des cours de français. » (p. 12)

- Les actions et les moyens mis en œuvre doivent être conçus et appliqués de manière concertée pour assurer une meilleure cohérence et une plus grande efficacité.

L'avis soulignait « l'urgence d'établir un véritable partenariat entre tous les organismes, gouvernementaux ou non, qui œuvrent à la francisation et à l'intégration sociale des immigrants » (p. 14). Il formulait donc, à la même page, la recommandation suivante :

« Le Conseil recommande l'établissement d'une structure administrative, au niveau national, qui coordonne les actions de tous les ministères et de tous les organismes publics qui interviennent dans la francisation de tous les résidents et de toutes les résidentes du Québec ainsi que dans l'accueil et l'intégration des immigrants et des immigrantes, en concertation avec les organismes communautaires. »

De nouveau, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles n'est pas le seul organisme interpellé. En effet, il faut que la concertation soit horizontale, mais aussi verticale. Il s'agit d'harmoniser les programmes et les ressources humaines, physiques et financières de tous les organismes qui travaillent à l'intégration et à la francisation des immigrants.

- L'intégration des adultes

Considérant que le seul fait d'avoir une connaissance d'usage de la langue française ne suffit pas toujours pour entreprendre avec succès une démarche d'intégration, le Conseil recommandait que « tous les immigrants adultes soient tenus de suivre une formation visant à les sensibiliser à la société d'accueil, à sa culture, à sa langue, à son histoire et à ses valeurs fondamentales » (p. 26).

En effet, des cours d'initiation à la société québécoise devraient être offerts à tous les immigrants dès leur arrivée en sol québécois. Ils existent déjà et plusieurs organismes dispensent ce type de services. Mais le Conseil estime qu'il faut aller plus loin et rejoindre tous les nouveaux arrivants. Le contenu du cours pourrait comporter des éléments touchant l'histoire du Québec, sa culture, sa langue, ainsi que les valeurs de base de la société.

Une étude que le Conseil publiera prochainement laisse croire que ce type de cours serait apprécié des immigrants eux-mêmes, puisque certains répondants ont déploré le fait qu'ils n'ont pas été mis au courant de l'existence de séances d'information à leur arrivée. D'autres ont trouvé que la séance d'information à laquelle ils avaient assisté était trop courte et ne les guidait pas suffisamment dans leur processus d'intégration.

Cela étant dit, il est évident qu'il est nécessaire de mieux informer les candidats à l'immigration de la situation culturelle et linguistique qui prévaut au Québec, ainsi que de la réalité du marché du travail (par exemple, de les informer des conditions d'acceptation aux ordres professionnels). De fait, plusieurs répondants de l'étude du Conseil ne savaient pas, à leur arrivée, que le français est la langue officielle du Québec, et d'autres se sont sentis trahis puisqu'ils pensaient trouver facilement du travail dans leur domaine.

Le travail en français et le français au travail

L'étude de Paul Béland⁷ montre que la généralisation de l'usage du français au travail ne s'est pas opérée pour une grande partie des allophones. L'anglais demeure la langue d'usage public dans beaucoup trop de cas. Or, si l'on veut que les immigrants s'intègrent en français à la société québécoise, il faut faire mieux pour franciser les milieux de travail, afin que ceux-ci deviennent des lieux d'intégration francophone.

Cet objectif comporte deux volets, toujours selon l'avis du Conseil paru en 2008 :

- l'accès au marché du travail pour les immigrants et les membres des communautés culturelles,
- l'affirmation du français comme langue normale et habituelle de travail.

Il faut prendre en compte que l'anglais est devenu la langue privilégiée des échanges internationaux. Bien que l'on comprenne que l'anglais soit utilisé dans les entreprises lors des communications avec l'étranger, le français doit rester la langue des communications internes et celle des rapports avec les clients et les fournisseurs du Québec.

Plusieurs articles et études ont traité de la difficulté des immigrants à intégrer le marché du travail au cours des dernières années. De trop nombreux immigrants hautement scolarisés se trouvent au chômage, ou occupent des petits boulots faiblement rémunérés. Cette situation est frustrante et crée un groupe d'exclus, ce qui peut avoir une influence très dommageable sur la cohésion sociale. Dans ce contexte, le Conseil est d'avis qu'il est urgent de continuer à proposer des solutions aux difficultés d'embauche des immigrants.

Par ailleurs, le Conseil, en accord avec son objectif de faire du français l'outil d'intégration sociale, pense qu'il est important de renforcer les mesures de francisation en entreprise et de soutenir les travailleurs dans leur apprentissage de la langue française. Il faut que les mesures de francisation ne se limitent pas à rendre le nouvel arrivant simplement fonctionnel en français; les travailleurs doivent aussi avoir une connaissance de la langue telle qu'elle satisfasse aux exigences du marché du travail et leur facilite l'avancement professionnel.

Les programmes de francisation et les efforts de recrutement, dans un contexte d'intégration à la société québécoise, ne peuvent être pleinement efficaces que si le français est valorisé en entreprise et utilisé comme véritable langue du travail. En effet, la langue du travail est une composante importante de l'usage de la langue dans le domaine public et, dans le contexte où il y a concurrence entre deux langues, la langue jugée comme la plus utile dans l'espace public risque de devenir la langue d'usage préférée et, éventuellement, la langue parlée à la maison pour un grand nombre de nouveaux arrivants qui parlent le français et l'anglais.

7. Paul Béland, *Langue et immigration, langue du travail : éléments d'analyse*, Conseil supérieur de la langue française, juin 2008.

Pour accroître l'utilisation du français dans les entreprises, le Conseil est d'avis qu'il faut accroître les budgets de l'Office québécois de la langue française pour que ce dernier fasse le suivi des entreprises qui sont récalcitrantes et fasse connaître les entreprises qui ont relevé avec succès le défi de la francisation.

De plus, les entreprises de moins de cinquante employés ne sont pas, actuellement, soumises à l'obligation d'obtenir un certificat de francisation. Or, ces entreprises sont nombreuses et embauchent une grande proportion d'immigrants. Le Conseil recommandait donc « une étude exhaustive des entreprises de quarante-neuf employés et moins pour mieux connaître la situation réelle qui y a cours quant à l'usage du français afin d'établir par la suite des stratégies d'intervention adaptées visant à y accroître l'usage de la langue française dans les communications orales et écrites » (p. 39).

La tenue du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques, en octobre 2008, répondait à cette recommandation du Conseil supérieur de la langue française. Pour cette occasion, une première étude sur la situation linguistique dans les entreprises de 11 à 49 employés a d'ailleurs été produite⁸. Le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française assurent le suivi de cette consultation et le Conseil souhaite que les résultats obtenus jusqu'ici portent leurs fruits.

Il faudrait aussi informer les petites et moyennes entreprises que, même si elles ne sont pas soumises à la certification, elles doivent respecter certaines obligations de la Charte de la langue française, comme l'obligation de communiquer en français avec leur personnel. Il faut aussi informer les travailleurs de leurs droits en matière de langue du travail. Le Conseil pense que ce point est capital si on veut que les nouveaux travailleurs immigrants perçoivent que le français est la langue du travail au Québec.

B) PRIVILÉGIER DES GESTES QUI PEUVENT AMENER LES NOUVEAUX ARRIVANTS À PRÉFÉRER LE FRANÇAIS À L'ANGLAIS

Dans un deuxième temps, il faut que les immigrants choisissent de faire du français leur langue d'usage public dans une société où les langues vivent en forte concurrence, le français étant en situation vulnérable. Et c'est là une voie que souhaite développer le Conseil supérieur de la langue française. C'est pourquoi il porte un intérêt particulier au sixième choix stratégique du plan d'action du MICC, intitulé *Impliquer la société civile et accroître les partenariats*.

Pour plusieurs immigrants, l'usage du français est en lien avec les avantages qu'ils peuvent en tirer. Un immigrant a généralement pour objectifs l'amélioration de son sort et l'intégration à la société d'accueil. Dit autrement, il espère travailler, gagner sa vie, participer à la vie sociale. Il atteindra beaucoup plus facilement ses buts si la société d'accueil, particulièrement les acteurs sociaux et les simples citoyens de toutes les régions du Québec, est conscientisée aux nombreux aspects positifs de l'immigration.

8. Pierre Bouchard, *Les entreprises de 11 à 49 employés : portrait de leur réalité linguistique*, Montréal, Office québécois de la langue française, 2008.

Le Conseil reprend ici une partie de l’allocution de Conrad Ouellon prononcée lors de l’ouverture du colloque international *Langue et territoire*, à Sudbury, en août 2010⁹. Ces propos sont inspirés de l’étude déjà citée de Michel Pagé¹⁰.

« L'apprentissage du français et sa connaissance doivent donner accès au marché du travail. Il faut accroître les efforts pour combattre toutes les formes de discrimination à l'embauche, lever les obstacles à l'insertion professionnelle, faute de quoi les immigrants auront souvent tendance à se replier sur leur communauté et à chercher ailleurs réponse à leurs aspirations. En cas de succès, on assistera plutôt à l'établissement de rapports avec les francophones et à un mouvement vers une véritable socialisation.

« Il faut toutefois aller plus loin. Le réseau de relations doit toucher la vie sociale. L'attraction pour le français se nourrit de liens sociaux avec des membres des réseaux francophones, liens qui se nouent et s'entretiennent par les relations commerciales, des relations de travail ou d'affaires, la participation à la vie de quartier, la participation à des volets de la vie culturelle, la participation aux activités de certaines associations, la fréquentation de lieux de culte, la participation à la vie politique à différents paliers.

« Tout cela signifie, pour les immigrants, que l'essentiel de leur rapport au français tient aux occasions qui leur sont offertes de former des liens sociaux profitables avec des personnes dont la langue de communication est le français. L'appartenance au Québec francophone passe aussi par une dimension de l'intégration qui touche la nature des liens sociaux entre natifs et immigrants. Il n'est pas rare d'entendre des immigrants, qui sont pourtant satisfaits de leur intégration socioéconomique, déplorer d'avoir peu ou pas de relations vraies avec les francophones. Ce qu'ils expriment par ces propos est la difficulté de développer des liens sociaux de qualité. Être partisans d'une même équipe de travail, d'une même association, d'un même parti politique, pratiquer un même sport, fréquenter le même groupe d'entraide, un même club culturel. Tous ces gestes favorisent la création de liens de toutes sortes : entraide, solidarité, complicité, rivalité, compétition, coopération, complémentarité, interdépendance, etc. Ce sont là des relations de qualité où l'on est accepté pour ce que l'on est comme personne, pour ce que l'on sait faire, pour l'expérience utile que l'on apporte, pour une façon d'être qui crée une ambiance favorable, pour notre contribution à un objectif commun, etc. C'est dans de tels lieux que la diversité culturelle se révèle être un atout plutôt qu'un obstacle à la vie commune. »

9. Conrad Ouellon, *Le défi de l'aménagement linguistique dans une société en mutation : le cas du Québec*, allocution d'ouverture du colloque internationale *Langue et territoire*, à l'Université Laurentienne, Sudbury, Ontario, le 30 août 2010, [www.cslf.gouv.qc.ca/le-conseil/discours-et-allocutions].

10. Michel Pagé, *op. cit.*

Depuis plusieurs années, le MICC a développé de nombreux programmes de francisation qui ont produit des résultats positifs, même si des difficultés à rejoindre toutes les clientèles perdurent. Le Ministère a mis en place divers programmes et offert divers produits dans le but de faciliter l'intégration des immigrants à la société québécoise. Le Conseil supérieur de la langue française pense que le temps est venu d'explorer d'autres avenues pour accroître significativement la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants. Il est cependant évident qu'on doit maintenir et améliorer les programmes de francisation et d'intégration existants. Ainsi qu'on le précisait en introduction du mémoire, la relation entre l'intégration et la francisation est bidirectionnelle. Il en est de même des rapports entre l'immigrant et la société d'accueil : ils doivent également devenir bidirectionnels.

Le Conseil croit qu'il faut mettre à profit cette période annoncée de stabilité, puis de lente décroissance du recrutement d'immigrants, alliée à une demande soutenue de main-d'œuvre qualifiée, pour

- sensibiliser davantage l'ensemble de la population québécoise à l'importance de l'immigration pour le développement du Québec;
- mettre en place de meilleures pratiques d'intégration.

Pour y parvenir, tous les acteurs sociaux doivent être mis à contribution et, spécialement, les nombreux organismes communautaires qui se sont construits au fil des ans une grande expertise en accueil, en intégration et en francisation. Ces organismes, de par leur mission, sont solidement implantés dans les milieux que fréquentent les immigrants et les réfugiés et ils ont su s'adapter rapidement aux divers besoins des nouveaux arrivants; leur expertise unique est fondée sur leur expérience du terrain.

Le Conseil supérieur de la langue française estime que les organismes communautaires doivent bénéficier de ressources additionnelles et stables pour continuer de développer leur expertise et, surtout, pour la partager avec les institutions publiques et d'autres partenaires sociaux.

Dans la conclusion de son avis *Le français, langue de cohésion sociale*, le Conseil reconnaissait qu'un objectif de cohésion sociale ne pouvait être réalisé sans la mise à contribution de toutes les composantes de la société.

« Le projet que le Conseil présente vise la promotion de la langue française au Québec, sa maîtrise et son usage public par tous les Québécois. Plus particulièrement, il soutient l'idée que l'intégration sociale des immigrants est indispensable au développement d'une société francophone en Amérique du Nord, au Québec. À l'importance qu'on accorde à l'immigration pour l'avenir du Québec doit correspondre un effort de même niveau de l'État québécois pour l'aboutissement de ce projet social. Cet effort passe, de l'avis du Conseil, par de nouvelles façons de faire et par une concertation qui met à contribution la volonté et l'expertise de toutes les composantes de la société québécoise, de l'État jusqu'à l'école et l'entreprise. Ce sont les conditions d'une intégration sociale réussie des immigrants et d'un élargissement de l'usage du français dans le monde du travail. »

QUELQUES RÉACTIONS AU DOCUMENT *LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2012-2015*

C'est à partir de sa réflexion sur la cohésion sociale et de la nécessité de développer des approches qui favorisent le choix de la langue française par les nouveaux arrivants que le Conseil supérieur de la langue française présente ses commentaires sur le document *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*.

Les moyens d'action

Le Conseil supérieur de la langue française est d'accord avec les actions prévues pour « favoriser l'intégration au marché du travail », telles qu'elles sont décrites à la page 18. Bien qu'on ne puisse attendre des résultats immédiats de tous les programmes mis en place, il faut reconnaître leur pertinence. Plus particulièrement, les ententes récentes intervenues entre le Québec et la France sur la mobilité professionnelle et sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles sont prometteuses. Comme le Conseil le soulignait dans son avis *Le français, langue de cohésion sociale*, il est essentiel d'adopter une approche de type « guichet unique » pour toute l'offre de services aux immigrants. La signature d'ententes entre tous les partenaires impliqués dans le dossier de l'intégration des immigrants va dans ce sens. On trouve cependant dommage que la vaste expérience de terrain des organismes communautaires ne soit pas mieux exploitée.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles signale justement dans son document de planification que « si le nombre et la proportion des personnes immigrantes connaissant le français augmentent, la part de celles-ci ayant un niveau élevé de maîtrise du français tend toutefois à diminuer, car il y en a moins dont c'est la langue maternelle ou la langue principale de scolarisation » (p. 20). Les travailleurs qualifiés, par exemple, sont de plus en plus nombreux à recourir aux services de francisation. Le Conseil reconnaît donc l'importance des actions prévues ou mises en place pour « accroître la portée de la francisation », décrites à la page 21. Il souhaite cependant voir s'intensifier les retombées souhaitées du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires sociaux tenu en octobre 2008 à Montréal. De la même façon, il espère vivement que l'harmonisation des services gouvernementaux en francisation se traduisant par l'ouverture d'un guichet unifié se fera dans un avenir rapproché. Enfin, le Conseil est d'accord pour la signature d'ententes avec les Alliances françaises et d'autres partenaires à l'étranger dans le but de mieux préparer les candidats à l'immigration à leur arrivée au Québec (apprentissage linguistique, initiation à la culture québécoise). C'est probablement la manière la plus efficace et la moins coûteuse de rejoindre une grande partie de ces futurs immigrants. Toutefois, il faut s'assurer que ces partenaires obtiennent le soutien, l'expertise et la documentation nécessaires pour qu'ils fournissent une information juste sur la culture et la société québécoises de même que sur le français qui se pratique ici; il ne faut pas que certains préjugés de nature linguistique continuent d'être transmis.

En page 24, le MICC dresse une liste partielle de ses « actions en matière de diversité, d'intégration sociale et de relations interculturelles ». Bien qu'il appuie globalement ces actions, le Conseil insiste fortement sur la nécessité de faire participer l'ensemble de la population québécoise à l'intégration des immigrants. Il faut en premier lieu accentuer la sensibilisation à l'importance de l'immigration pour l'avenir de la société québécoise et la promotion de l'ouverture à la diversité. À terme, il faut que ces actions débouchent sur une plus forte inclusion sociale des immigrants, qu'ils soient nouveaux arrivants ou déjà établis. C'est d'une meilleure intégration économique et sociale que résultera le choix de la langue commune, le français. Enfin, pour que ces actions produisent de meilleurs résultats, le Conseil estime de nouveau souhaitable, voire nécessaire, un partenariat avec les organismes communautaires qui œuvrent en francisation et en intégration.

Les actions qui visent à « soutenir la régionalisation de l'immigration », décrites à la page 26, devraient permettre d'accélérer le déplacement vers les régions d'un nombre de plus en plus élevé d'immigrants. Le Conseil constate avec satisfaction la conclusion d'ententes avec divers organismes qui poursuivent cet objectif de régionalisation.

Les orientations pour la planification

Le Conseil supérieur de la langue française appuie de façon générale les orientations en matière de planification de l'immigration (p. 31), avec quelques réserves. Son appui doit cependant se lire à la lumière des positions que nous avons exposées plus haut dans le mémoire.

Orientation 1 : « Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail. »

Le Conseil est d'accord avec cette orientation qui vise à arrimer le profil des immigrants aux besoins du marché du travail, afin de garantir une meilleure accessibilité à l'emploi des immigrants et ainsi réduire le nombre de ceux qui, malgré des qualifications professionnelles élevées, demeurent au chômage.

Orientation 2 : « Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions. »

Le Conseil considère qu'il est essentiel de maintenir une proportion de francophones qui variera entre 60 % et 65 %.

Orientation 3 : « Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés. »

Le Conseil appuie cette orientation puisque c'est une condition pour une intégration réussie au milieu de travail et pour un accès aux mêmes possibilités de promotion que les autres travailleurs. Cependant, l'offre d'une francisation qualifiante à l'arrivée au Québec devra être renforcée; l'offre de perfectionnement en langue française devrait également se faire en milieu de travail pour rejoindre efficacement le plus grand nombre possible d'immigrants.

Orientation 4 : « Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions. »

Le Conseil est d'accord avec cette orientation.

Orientation 5 : « Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins. »

Le Conseil émet des réserves sur cette orientation en ce sens qu'elle peut paraître discriminatoire. Nous croyons qu'il serait plus approprié d'intervenir sur les motifs qui sont à la source de cette orientation. Essentiellement, ils font référence aux difficultés d'intégration de certains groupes d'immigrants. Les qualifications professionnelles et les facteurs linguistiques sont souvent en cause. Les diverses actions proposées par le MICC, et leur renforcement si nécessaire, devraient permettre de réduire ces difficultés d'intégration.

Orientation 6 : « Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions. »

Le Conseil est d'accord avec cette orientation.

Orientation 7 : « Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes. »

Le Conseil considère qu'il est approprié de stabiliser, puis de réduire légèrement le volume des admissions de nouveaux immigrants au Québec. Il ne faudrait cependant pas que cela s'accompagne d'une réduction des sommes consacrées à la francisation et à l'intégration. Bien au contraire. Ce devrait être l'occasion de bonifier, par exemple, l'offre de francisation en entreprise, particulièrement celles qui comptent moins de cinquante employés et qui sont susceptibles d'embaucher cette tranche d'immigration qui compte des gens moins qualifiés, qui maîtrisent moins bien la langue française et dont certains, de surcroît, sont plus « imperméables » aux efforts de francisation.

CONCLUSION

Le Conseil supérieur de la langue française partage la pensée de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame Kathleen Weil, telle qu'exprimée dans la conclusion du communiqué de presse du 14 avril 2011 qui annonçait la consultation publique sur la planification de l'immigration :

« Le succès de notre politique d'immigration s'appuie sur une sélection qui s'arrime aux besoins actuels du Québec, sur une offre de francisation toujours plus diversifiée et flexible et sur des services d'intégration qui facilitent l'accès au marché du travail. »

Toutefois, le Conseil va plus loin et croit fermement que la réussite de l'immigration passe par l'accès au monde du travail, certes, mais que l'intégration à la société québécoise n'est vraiment profitable que si elle aboutit à une véritable inclusion sociale. Ce n'est qu'alors que l'immigrant fera le choix du français, langue commune. En effet, les efforts qu'il aura consentis pour maîtriser la langue française lui auront permis une véritable intégration sociale et économique. Le choix de la langue française est en lien direct avec l'accès que la maîtrise de la langue donne au travail, mais encore faut-il que l'offre de travail se fasse en français; c'est véritablement la possibilité de travailler en français et de vivre en français qui fixe l'usage de la langue. L'objectif de cohésion sociale par l'usage de la langue française sera alors en bonne voie d'être atteint.

La francisation et l'intégration sont une responsabilité partagée. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles doit utiliser toutes les ressources et expertises disponibles pour atteindre ses objectifs.